



APPEL A PROJETS 2023

Le Collège de l'Autorité des normes comptables (ANC) a arrêté ses orientations stratégiques en liaison avec les travaux français et internationaux et souhaite mettre en œuvre des projets de recherche en comptabilité sur les thèmes suivants :

- ✓ Les crypto-actifs
- ✓ Connectivité des reporting financier et de durabilité
- ✓ Digitalisation des reporting financier et/ou de durabilité
- ✓ Transparence de l'information financière des associations
- ✓ Comptabilité et transition écologique
- ✓ Intelligence artificielle et comptabilité
- ✓ Tableau des flux de trésorerie

Pour chaque thème, l'objectif de ces projets est de synthétiser les travaux déjà effectués, de préciser les éléments de la problématique et de développer une réflexion conceptuelle étayée par tout élément, chiffré ou non. Ces travaux permettront à l'ANC d'alimenter sa propre réflexion, de contribuer plus efficacement aux débats internationaux actuels ou à venir et, le cas échéant, de faire évoluer les normes françaises. Certains thèmes proposés sont également au programme de travail à moyen terme de l'IASB et de l'EFRAG et d'autres s'inscrivent dans des appels à publications de revues académiques classées.

L'ANC se propose de financer plusieurs projets par thème en fonction des propositions reçues de chaque candidat ou équipe de recherche selon la problématique ou les parties de problématiques choisies. Le financement accordé à chacun d'entre eux est fonction de la nature des travaux de recherche et des coûts supportés par le chercheur ou son équipe. L'ANC souhaite particulièrement privilégier les travaux permettant de progresser par étapes sur le thème retenu en construisant, à chaque jalon, les éléments de la contribution finale.

Pour la réalisation de votre recherche vous bénéficierez du réseau institutionnel et du support de l'ANC, notamment pour l'accès aux professionnels de la comptabilité, de l'audit exerçant en entreprise, cabinet, organisations professionnelles. Vous pourrez également participer aux travaux des « commissions » et « observatoires » du conseil supérieur de l'ordre des experts comptables relevant de votre champ de recherche.

Les papiers de recherche ont vocation à être largement diffusés par l'ANC (en France et à l'international) et leurs auteurs sont également encouragés à diffuser et publier ces travaux le plus largement possible.

Thèmes des projets

Les crypto-actifs

Contexte

Les crypto-actifs sont la représentation digitale dans un environnement numérique d'une valeur ou d'un droit, pouvant être inscrits, conservés ou transférés au moyen d'une blockchain ou, plus largement, d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé. On en comptait près de 8000 différents à travers le monde fin 2020 et ce nombre est en continuelle augmentation. Jusqu'à aujourd'hui, peu de pays ont mis en place des règles comptables spécifiques, l'ANC a cependant publié un règlement relatif à la comptabilisation des jetons lors d'un ICO (Initial Coin Offering) en 2018 (N° 2018-07 du 10 décembre 2018) complété en 2020 par le règlement N° 2020-05 du 24 juillet 2020 concernant les prestataires de services sur actifs numériques. En parallèle, l'EFRAG a lancé une consultation en 2021 sur la base d'un discussion paper sur l'opportunité d'avoir une norme comptable internationale spécifique sur le sujet des crypto-assets / liabilities. Tout ceci se place dans un cadre juridique européen en construction avec le projet de règlement MiCA (Markets in crypto-assets).

Éléments de problématique à aborder

Dans la continuité de l'appel à projet de 2022 sur ce thème, les travaux de recherche pourraient porter sur l'identification et la classification des différents types d'actifs numériques afin de comprendre leur nature et les droits et obligations qui leurs sont attachés. A la lumière des caractéristiques des différents actifs numériques, il serait pertinent d'étudier les questions comptables afférentes tant du point de vue de l'émetteur, de l'acquéreur ou de celui qui utilise ces actifs numériques dans le cadre de son activité (minage par exemple).

Connectivité des reporting financier et de durabilité

Contexte

En 2021, L'EFRAG a publié un rapport composé de recommandations visant à promouvoir de nouvelles formes de rapprochement entre le reporting financier et de durabilité, sous le vocable de « connectivité ». En mai 2022, le TEG financier de l'EFRAG a initié les discussions sur la manière de développer une méthodologie pour connecter les informations financières et de durabilité. De son côté, le SRB de l'EFRAG a inscrit la connectivité au cœur des standards de durabilité (ESRS 1, *General Requirements*). De leur côté, l'IASB et l'ISSB communiquent sur l'importance d'inscrire le sujet de la connectivité au cœur de leurs travaux de standardisation (lien vers le site internet [ici](#)). En mars 2023, l'IASB a initié un nouveau projet sur l'incorporation des éléments liés au risque climat dans les états financiers (lien vers le site internet [ici](#)). Par ailleurs, dans le cadre du déploiement à moyen terme des normes de reporting de durabilité pour les entreprises de plus de 250 salariés, la question de la connectivité des états financiers établis en normes françaises avec le reporting de durabilité va prendre de plus en plus d'importance.

Éléments de problématique à aborder

Afin d'alimenter les réflexions en cours, une revue de littérature sur le concept de la connectivité pouvant conduire à une définition de la connectivité serait utile. Par ailleurs, une réflexion sur les différentes méthodes permettant d'assurer la connectivité entre le reporting financier et de durabilité serait aussi pertinente. Une analyse du point de vue des différentes parties prenantes pourrait enrichir aussi l'analyse. Pour finir, une réflexion sur la connectivité des informations publiées au sein même du rapport de gestion pourrait aussi être pertinente.

Digitalisation des reporting financier et/ou de durabilité

Contexte

La digitalisation du reporting financier devient obligatoire dans un nombre croissant de juridictions (Etats-Unis, Europe, Japon, Royaume-Uni, Chine). Les récents développements de l'EFRAG concernant le reporting de durabilité suggèrent que les états de durabilité devront aussi être digitalisés. La digitalisation n'est pas sans conséquence sur la normalisation comptable et sur la manière dont les informations sur les entreprises sont préparées, auditées et utilisées. Ce faisant, les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités de mesurer, d'enregistrer, de vérifier et de rendre compte de l'activité de l'entreprise dans les rapports financiers et de durabilité. Par ailleurs, la digitalisation modifie profondément les modèles d'affaires des entreprises et par conséquent la comptabilisation des activités économiques de ces entreprises.

Eléments de problématique à aborder

Les questions de recherche suivantes pourraient être étudiées :

1. Comment la digitalisation façonne-t-elle ou est-elle façonnée par les processus comptables des préparateurs, des utilisateurs de l'information, des auditeurs et des normalisateurs ?
2. Comment la digitalisation interagit-elle avec la comptabilité fondée sur les principes ?
3. Comment la digitalisation influence-t-elle la préparation, l'utilisation et la normalisation des rapports de durabilité ?

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres questions de recherche en lien avec le sujet peuvent faire l'objet d'une soumission à l'appel à projets.

Cet appel à projet peut s'inscrire dans la continuité de l'appel à publication de la revue *Accounting, Auditing & Accountability Journal* intitulé « *Digital technology and corporate reporting* » dont la date limite de soumission est le 1^{er} octobre 2024.

Lien vers l'appel à projet [ici](#).

Transparence de l'information financière des organisations à but non lucratif

Contexte

Le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Ce règlement avait pour objectifs de répondre aux attentes relatives à la transparence des comptes de ces entités notamment quant aux legs et donations et d'améliorer l'information financière et la comparabilité des comptes.

Au vu de l'importance du secteur non lucratif, et son rôle clé en matière sociale et sociétale, la Commission des Normes Privés (CNP) de l'ANC envisage que le règlement ANC 2018-06 relatif au secteur non lucratif fasse l'objet d'une revue pour évaluer sa pertinence. Une telle revue serait faite avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (organismes non lucratifs, profession comptable, corps de contrôle et autorité de tutelle notamment).

Eléments de problématique à aborder

Cette démarche de revue pourrait être nourrie utilement d'une étude sur l'apport du règlement quant à la transparence financière des organismes sans but lucratif

Il s'agirait de mesurer la pertinence au regard de la qualité de l'information et de l'objectif de transparence de la mise en œuvre du règlement ANC N°2018-06.

Une étude des référentiels comptables des organisations à but non lucratif au niveau européen pourrait nourrir un premier niveau d'analyse de cette revue.

Comptabilité et transition écologique

Contexte

En 2021, le projet d'amendement de la NFRD a donné lieu à la CSRD, qui étend l'exigence de transparence des entreprises, tant en termes de contenu que de périmètre de reporting. En 2023, l'EFRAG a élaboré les premières normes européennes de reporting de durabilité, les ESRS, qui ont pour objectif, entre autres, d'améliorer la transparence des informations de durabilité par une standardisation du contenu des informations. La comptabilité socio-environnementale est donc plus que jamais dans l'actualité législative et le débat politique. En tant qu'outil de dialogue et de pilotage au sein des entreprises, la comptabilité influence directement le fonctionnement de celles-ci. Ainsi, la comptabilité socio-environnementale pourrait devenir un levier de transformation des modèles économiques.

Eléments de problématique à aborder

Les réflexions autour de la comptabilité socio-environnementale ne sont pas nouvelles, mais elles trouvent un nouveau sens lorsqu'on interroge le rôle de la comptabilité dans la transition écologique et sociale. Les projets de recherche pourront utilement s'intéresser au rôle de la comptabilité dans l'accompagnement et le financement de la transition écologique tant du point de vue du normalisateur que du point de vue des différentes parties prenantes.

Cet appel à projet peut s'inscrire dans la continuité de l'appel à publications de la revue académique *Accounting, Auditing & Accountability Journal* intitulé « *The impact of accounting and accountability in identifying and mitigating social and environmental grand challenges* » dont la date de soumission est le 1^{er} mars 2024 (lien vers le site [ici](#)).

Intelligence artificielle & comptabilité

Contexte

Les métiers de la comptabilité connaissent actuellement une grande transformation grâce aux progrès de l'intelligence artificielle (IA). Les outils basés sur l'automatisation des processus, sur les systèmes experts ou sur l'apprentissage automatique contribuent à une meilleure efficacité des professionnels de la comptabilité. Ainsi, l'IA fait évoluer les métiers de la comptabilité en automatisant les tâches routinières, en améliorant la prévention et la détection des fraudes et en facilitant les analyses prévisionnelles ainsi que les tâches de reporting financier et de durabilité. Par ailleurs, les technologies de l'IA permettent un accès en temps réel à une grande quantité d'information provenant de sources très variées. Ces technologies représentent un challenge pour les métiers de la comptabilité tant en matière de gestion et de protection de données, que de maîtrise de ces nouvelles technologies toujours en évolution. *

Eléments de problématique à aborder

Les recherches pourraient porter sur les impacts des technologies de l'IA sur les métiers de la comptabilité tant du côté des entreprises, des professionnels que du normalisateur. Les réflexions pourraient aussi porter sur les différents biais liés à ces technologies et le rôle important de la transparence contingente à cette technologie. Un panorama des pratiques et des cadres réglementaires pourrait nourrir un premier niveau d'analyse de cette revue.

Tableau des flux de trésorerie

Contexte

Le tableau des flux de trésorerie est inscrit à l'ordre du jour des plans de recherche de l'IASB et de l'EFRAG compte tenu de son importance pour les investisseurs mais aussi des insuffisances relevées par ces mêmes investisseurs. Ces derniers relèvent des insuffisances concernant à la fois des questions de présentation, comme la classification des flux dans les catégories opérationnelles, d'investissement et de financement, mais aussi des questions relatives aux informations à communiquer, comme celles des flux *non-cash* issus des opérations d'affacturage inversé, par exemple. Certains utilisateurs questionnent aussi les possibles problématiques entre l'actuelle norme IAS 7 et la prochaine norme sur les états financiers primaires (PFS) soulignant que la classification des flux de trésorerie retenue dans IAS 7 est différente de la classification retenue dans le projet PFS.

Eléments de problématique à aborder

Les recherches pourraient porter sur les diversités des pratiques relatives aux tableaux des flux de trésorerie, sur les informations communiquées par les entreprises concernant les différentes catégories de flux de trésorerie et plus particulièrement les flux *non-cash*, ou encore les flux relatifs à des dépenses de maintenance ou de croissance. Une perspective sectorielle serait la bienvenue. Les études pourraient aussi aborder les problèmes de classification entre la norme IAS 7 et la future norme issue du projet PFS.

Caractéristiques des projets

Des projets mettant en œuvre différentes méthodes ou types de recherche peuvent être présentés dès lors qu'ils répondent aux thèmes des différents appels à projets. Ces projets peuvent ainsi être d'une durée courte (de 3 à 6 mois) avec la rédaction d'un rapport de type *policy paper*¹ ou être à moyen terme (de 1 à 2 ans) avec un rapport de recherche (*research paper*²) plus détaillé. Le type de rapport attendu sera explicité, après échange, dans la convention de financement qui sera signée avec l'ANC. Dans le cadre de projets d'une durée supérieure à un an, il est demandé une restitution des travaux par étape, avec une première restitution intermédiaire au cours du premier semestre 2024. Le planning de restitution des travaux fait partie intégrante de la convention de financement.

L'ANC encourage la présentation d'offres de projets pouvant correspondre aux différentes techniques et durées évoquées tout en mettant l'accent sur des projets court-terme comme les revues de littérature. Par ailleurs, une présentation des résultats par secteurs d'activité est la bienvenue quand le projet s'y prête.

L'objectif de l'ANC est de pouvoir disposer d'une offre de projets s'étalant sur un horizon de 3 mois à 2 ans, avec un large panel d'approches utilisées en matière d'études et de travaux sur les différents thèmes proposés. En fonction des projets proposés, l'ANC peut en sélectionner un ou plusieurs dans chacune des catégories considérées. Le financement accordé est adapté à l'intérêt et au coût estimé des projets présentés.

Les projets impliquant des personnes ou équipes de plusieurs centres de recherche français sont encouragés, de même que les projets ayant un caractère pluridisciplinaire. Il est

¹ Le « *policy paper* » est un document de synthèse exposant notamment la description du contexte et l'importance du sujet choisi, les différentes options possibles et proposant une ou plusieurs recommandation(s) originale(s).

² Le « *research paper* » est un document détaillé mettant en perspective une problématique en se basant sur l'état de l'art au moment de la recherche (théories en jeu, revue de littérature) tout en apportant une approche originale via l'approche expérimentale choisie. Il doit amener son auteur à proposer une solution ou des recommandations à la problématique choisie. Il constitue la substance d'un article à soumettre à une revue scientifique.

également possible d'impliquer des chercheurs ou centres de recherche étrangers à l'équipe projet.

Les projets doivent prévoir la traduction en anglais des papiers de recherche afin de permettre une diffusion la plus large possible. Si le projet est rédigé directement en anglais, la traduction en français doit être également prévue. Compte tenu de cet objectif de diffusion à un large public, la rédaction de documents de synthèse pouvant être facilement lus et utilisés par différentes parties prenantes (régulateurs, investisseurs, entreprises) autres que des chercheurs est également demandée.

Constitution du dossier et modalités de sélection

Les candidats à un financement doivent présenter leur projet de recherche et envoyer le curriculum vitae de chacun des participants au projet de recherche. Les travaux en cours et les travaux réalisés depuis 3 ans pour d'autres organisations doivent être mentionnés sur les curriculum vitae.

Chaque projet de recherche doit contenir les informations suivantes :

- ✓ Question de recherche retenue dans le cadre du projet et les principales raisons du choix du sujet ;
- ✓ Revue brève des recherches existantes sur le sujet ;
- ✓ Méthodologie retenue ;
- ✓ Type de rapport prévu ;
- ✓ Les résultats attendus de la recherche ;
- ✓ Utilité attendue des résultats de la recherche incluant notamment l'identification des parties prenantes pouvant être intéressées par cette étude et de quelle façon les résultats de la recherche peuvent être de nature à peser dans le débat ;
- ✓ Le planning de réalisation de l'étude et les jalons prévus ;
- ✓ Le coût détaillé par grandes catégories de dépenses (coût des assistants de recherche, voyages, accès aux documentations, participations aux frais d'inscription et de déplacement aux colloques, traduction, etc.) ;
- ✓ Les références des auteurs dans le champ de l'étude.

La description du projet de recherche est réalisée, au choix, en anglais ou en français et comporte 10 pages maximum.

Les dossiers de propositions de projets sont à adresser par courrier électronique à webmestre.anc@anc.gouv.fr avec en titre du message « Proposition de projet *complété par l'énoncé du thème retenu* ».

Le comité de sélection est constitué par :

Robert Ophele, Président de l'ANC

Hervé Stolowy, Professeur de comptabilité à HEC Paris,

Hubert Tondeur, Professeur des universités et membre du Collège de l'ANC,

Chrystelle Richard, Présidente de l'Association Francophone de Comptabilité

Des membres du Collège de l'ANC

Guillaume Richet-Bourbousse, Chef de service Observatoire des entreprises à la Banque de France,

Tran Van Lé Quang (AFEP)

La date limite de soumission des dossiers en réponse à cet appel à projets est fixée au 21 juillet 2023

L'ANC fera connaître sa décision au plus tard le 22 septembre 2023 aux candidats à un financement ayant soumis un projet dans les conditions précitées.

Avant toute décision de financement, les projets seront analysés notamment au regard de la qualité générale du dossier, de l'utilité du projet pour l'ANC, de sa faisabilité, des références de l'équipe et de la pertinence des compétences réunies, de la pertinence du planning proposé, notamment pour que les résultats soient exploitables et de l'adaptation du coût au projet. Les services de l'ANC pourront demander aux candidats des informations complémentaires en vue de préparer la décision de l'ANC. Dans le cas où les projets qui seraient présentés ne répondraient pas convenablement à ces critères, l'ANC se réserve le droit de n'en financer aucun.